



**DEINOVE**

# Rapport semestriel

**1<sup>er</sup> semestre 2012**

**DEINOVE SA au capital de 1 973 623,60 euros**

**Siret 492 272 521 00054**

**RCS Paris B 492 272 521**

22, rue Léon Jouhaux

75010 PARIS

Tél : + 33 (0)1 42 03 27 37

Fax : + 33 (0)1 47 23 54 03



<b>1</b>	<b>Organes de direction et d'administration</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Rapport semestriel d'activité</b>	
	<b>2.1 Deinove en quelques mots</b>	<b>5</b>
	<b>2.2 Description des faits marquants et de l'activité de Deinove pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2012</b>	<b>6</b>
	<b>2.3 Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées.</b>	<b>8</b>
	<b>Exposé sur les résultats au 30/06/2012</b>	<b>9</b>
	<i>Produits d'exploitation</i>	
	<i>Charges opérationnelles</i>	
	<i>Résultat financier</i>	
	<i>Résultat net</i>	
	<b>Exposé sur le bilan au 30/06/2012</b>	<b>10</b>
	<b>2.4 Principaux facteurs de risques</b>	<b>11</b>
<b>3</b>	<b>Comptes semestriels condensés au 30 juin 2012</b>	
	<b>3.1 Compte de résultat</b>	<b>12</b>
	<b>3.2 Bilan</b>	<b>13</b>
	<b>3.3 Tableau de variation des capitaux propres</b>	<b>14</b>
	<b>3.4 Tableau des flux de trésorerie</b>	<b>14</b>
	<b>3.5 Annexe des comptes</b>	<b>14</b>
	<b>Note 1 - La Société</b>	<b>14</b>
	<b>Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables</b>	<b>15</b>
	<b>Note 3 - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières</b>	<b>16</b>
	<b>Note 4 - Créances</b>	<b>18</b>
	<b>Note 5 - Instruments de trésorerie</b>	<b>18</b>

<b>Note 6 - Disponibilités</b>	19
<b>Note 7 - Capitaux propres</b>	19
<b>Note 8 - Avances conditionnées</b>	22
<b>Note 9 - Échéances des dettes à la clôture</b>	23
<b>Note 10 - Passifs éventuels liés aux contrats commerciaux</b>	24
<b>Note 11 - Impôt sur les bénéfices</b>	24
<b>Note 12 - Parties liées pour le semestre clos le 30 juin 2012</b>	25
<b>Note 13 - Engagements donnés</b>	25
<b>Note 14 - Effectifs</b>	25
<b>Note 15 - Événements postérieurs à la clôture</b>	26

## 4 Déclaration de la personne responsable du rapport financier semestriel

27

# 1 | Organes de direction et d'administration

## Conseil d'administration

<b>Président</b>	Dr. Philippe Pouletty
<b>Administrateurs</b>	L'Université Paris V, représentée par Pr. Frédéric Dardel Paul-Joël Derian La société Truffle Capital, représentée par Christian Pierret Rodney Rothstein La société SAKKAB LLC, représentée par Nabil Sakkab Philippe Duval Bruno Weymuller

## Direction

<b>Directeur Général</b>	Jacques Biton
<b>Directeur Administratif et Financier</b>	Julien Coste
<b>Directeur Recherche et Développement</b>	Jean-Paul Leonetti
<b>Directeur du Business Développement</b>	Michael Krel
<b>Directrice de la Communication</b>	Elisabetta Castelli

# 2 | Rapport semestriel d'activité

## 2.1 Deinove en quelques mots

Deinove est une entreprise de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de procédés innovants, pour la production de biocarburants, de molécules chimiques bio-sourcées et d'autres produits d'intérêt industriel ou pharmaceutique. Pour cela, Deinove utilise des bactéries aux propriétés naturelles exceptionnelles, les Déinocoques. La Société entend valoriser ses bactéries, technologies et procédés propriétaires par l'octroi de licences à des partenaires industriels exploitants.

Deinove emploie aujourd'hui 28 personnes dont 22 chercheurs, s'appuie sur les technologies de pointe de plusieurs laboratoires universitaires associés, et conduit un projet industriel collaboratif avec le groupe Tereos, n°1 européen du sucre. Son siège est à Paris et la Société dispose de laboratoires de recherche et développement à Montpellier (Technoparc Cap Alpha). Elle bénéficie par ailleurs d'un réseau de collaboration scientifique avec des partenaires académiques nationaux, tels le CNRS et l'INSA, ainsi qu'avec le centre de recherche technologique finlandais, le VTT.

Deinove a constitué un souchier propriétaire de plus de 6 000 bactéries, appartenant notamment au genre *Deinococcus* (les «Déinocoques»), dont elle exploite de multiples applications. Les Déinocoques sont des bactéries apparues il y a plus de 3 milliards d'années sur terre, très robustes, et qui expriment l'une des plus grandes biodiversités du monde vivant. Elles ont, au cours de leur évolution dans des écosystèmes divers et extrêmes pour certains, emprunté des fragments de génome à d'autres organismes (principalement des bactéries rares). Cela leur a conféré des propriétés métaboliques puissantes, parmi lesquelles la capacité de dégrader des composants majeurs de la biomasse (habituellement difficiles à dégrader avec des micro-organismes classiques), puis de fermenter les sucres simples issus de cette dégradation en molécules d'intérêt, comme le bioéthanol ou des composés pour l'industrie chimique.

## 2.2 Description des faits marquants et de l'activité de Deinove pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2012

Au cours du premier semestre 2012, Deinove a consacré l'essentiel de son activité :

- à parfaire sa plate-forme d'ingénierie génétique focalisée exclusivement sur les Déinocoques thermophiles ;
- à étudier le comportement physiologique et fermentaire de la bactérie dite «châssis», pour répondre aux exigences de la seconde étape clef, dite «EC2», du projet DEINOL.

Les travaux d'optimisation génétique réalisés en 2011 ont été intensivement poursuivis au premier semestre 2012, avec une très forte focalisation sur l'étape clef n°2 du projet DEINOL. L'atteinte de l'EC2, telle que définie dans le contrat DEINOL, prévoit comme jalon technique l'obtention d'une souche de Déinocoque recombinante, digérant efficacement la biomasse «Blé», et produisant 3% d'éthanol.

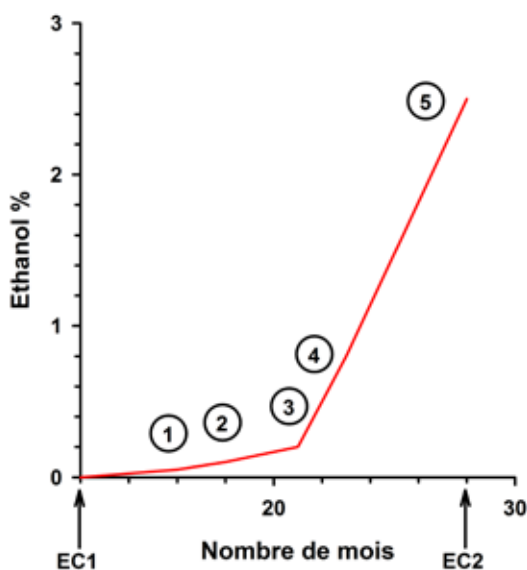
Les 2 souches de Déinocoques préalablement sélectionnées en 2011 ont été modifiées par ingénierie génétique, afin de répondre aux spécifications requises par ce jalon EC2. Tout le travail de ce semestre s'est donc porté sur les souches dénommées M36-7D\_21 et MX6-1E\_14.

Les modulations génétiques apportées à celles-ci ont permis d'améliorer très efficacement la propriété, pour chacune, de dégrader l'amidon : elles sont maintenant capables d'hydrolyser en glucose la majeure partie de l'amidon contenu dans le blé, et de consommer totalement ce glucose. Ces résultats ont tous été obtenus sur un nouveau substrat technique – l'effluent d'éthanolerie, riche en amidon – fourni par notre partenaire industriel, TEREOS.

Concernant la partie héli-cellulosique de l'effluent d'éthanolerie, un simple prétraitement acide permet de solubiliser les polymères et de les dégrader en partie, rendant ainsi les sucres en C6 et C5, comme le glucose, le xylose et l'arabinose, accessibles à l'assimilation par la bactérie.

Ces travaux ont pu mettre en évidence expérimentalement une caractéristique clef des Déinocoques : une fois libérés, le glucose et le xylose ainsi que la majorité des sucres les plus représentés dans la biomasse végétale, sont totalement co-assimilés, avec la même cinétique, par le Déinocoque. Cette propriété intrinsèque des souches développées par Deinove présente un intérêt majeur dans un procédé biologique industriel.

### Améliorations de la souche



- ① Introduction de la voie éthanol + délétion du locus *pta*
- ② Optimisation de la transcription de la voie éthanol
- ③ Introduction du gène *ADHmo* dans la voie éthanol
- ④ Études de fermentation
- ⑤ Culture en Fedbatch + délétion du locus *ldh*

Au niveau de la production d'éthanol, ce semestre a été marqué par des avancées rapides et spectaculaires, comme présentés sur la courbe ci-contre. Ces progrès, majeurs pour les technologies développées par Deinove, résultent de deux approches complémentaires : d'une part, nous maîtrisons maintenant la fermentation de nos Déinocoques en petits fermenteurs, avec des approches de type «procédé de culture 'fedbatch'» ; l'efficacité de nos approches génétiques des Déinocoques a d'autre part été accrue. L'amélioration de celles-ci constitue l'élément majeur du premier semestre 2012, avec une productivité relevée et la mise à disposition de nombreux outils spécifiques aux Déinocoques. La mise en place de la plateforme de clonage à haut débit représente un outil majeur du développement technologique de Deinove : la Société dispose ainsi d'une véritable «boite à outils» lui permettant d'envisager de nombreuses modifications positives de nos bactéries les plus prometteuses, pour en faire de véritables outils industriels.

Ces résultats, conformes à notre plan de marche, nous permettent d'envisager avec confiance le franchissement avec succès de la seconde étape du projet DEINOL.

Au-delà de l'important financement à recevoir d'Oseo en cas de validation de cette étape clef, l'atteinte de l'EC2 nous permettra, au cours du second semestre 2012, de démarrer la phase de pilote de laboratoire, étape suivante prévue dans le planning initial du projet DEINOL.

Pour mémoire, celui-ci a pour objectif d'ouvrir la voie, en 2014, à la production d'éthanol cellulosique (éthanol de 2<sup>e</sup> génération) par les Déinocoques, dans les installations industrielles existantes et sans investissements majeurs. En tant que chef de file, Deinove aura reçu d'ici la fin du projet, jusqu'à 6 millions d'euros. Tereos, industriel leader de la production d'éthanol en Europe et 1<sup>er</sup> sucrier européen, avec ses filiales BENP Lillebonne et Syral, ainsi que deux partenaires académiques, le CPBS (CNRS-Université de Montpellier 1) et le LISBP (INSA Toulouse/CNRS /INRA), sont membres du consortium DEINOL.

Le projet DEINOL est schématiquement organisé en deux grandes étapes:

Une première étape de recherche et développement, menée par Deinove et les partenaires académiques, se déroulant de début 2010 à fin 2012, et comprenant successivement :

- la phase de sélection de la souche bactérienne entrant dans le procédé ;
- la phase d'optimisation de cette souche candidate ;
- la phase de développement du procédé en pilote de laboratoire.

Une deuxième étape verra BENP Lillebonne et Syral (Groupe Tereos) prendre le relais de Deinove et des laboratoires académiques, pour la phase d'industrialisation du procédé (jusqu'au pilote industriel), et le projet devrait être finalisé par un essai « usine » en vraie grandeur en 2014.

Ce premier semestre 2012 a donc été marqué par un renforcement de l'effort scientifique sur le projet DEINOL. La société, qui consacrait, en 2011, 70% de ses ressources à ce projet, lui a alloué, au cours de la période considérée, environ 90% de ses moyens de R&D. Corollairement, les efforts sur les deux autres programmes de la Société ont été moindres, mais ont toutefois permis d'obtenir des résultats significatifs :

- Concernant notre programme « Antibiotiques » : le projet DEINOPHARM, récemment clôturé, et qui bénéficiait de soutiens financiers d'Oseo, de la Région Languedoc-Roussillon et du Feder, a permis de démontrer qu'il était possible d'effectuer des travaux de criblage, à partir des bactéries du souchier de Deinove, pour sélectionner des activités antibiotiques. Cette stratégie technologique a été reprise et amplifiée dans le cadre du second projet, à savoir DEINOBIOTICS qui bénéficie de soutiens financiers comparables. Le programme de travail du projet DEINOBIOTICS vise à amplifier les travaux de criblage pour sélectionner un plus grand nombre d'activités antibiotiques, de façon à identifier, après purification, des structures antibiotiques originales. Si la stratégie et les résultats préliminaires sont fort encourageants, nous avons cependant rencontré, au cours de ce semestre, un certain nombre de difficultés opérationnelles et techniques qui ont retardé le projet. Cet axe de recherche « antibiotiques », dont la vocation est de lutter contre des infections résistantes aux antibiotiques existants (un enjeu majeur de santé public au niveau mondial) est un programme purement pharmaceutique, au sein d'une société de biotechnologie industrielle, configuration qui n'est pas complètement idéale. Un certain nombre de pistes aux niveaux tant organisationnel que technologique sont à l'étude. La Société se réserve notamment la possibilité de collaborer avec des partenaires externes pour donner à ce programme le maximum de chances de succès. La mise en œuvre de la solution retenue devrait contribuer, dès le second semestre 2012, à insuffler à ce programme une nouvelle dynamique.

- Concernant le programme « Chimie verte » : un projet d'envergure, dénommé DEINOCHEM, a été mis en place. Il a pour but l'exploration rigoureuse et systématique d'une voie métabolique complète, très prometteuse, existant naturellement chez les Déinocoques. La maîtrise de cette voie métabolique donne accès à une large palette de composés d'intérêt industriel. La mise en œuvre du programme de travail nécessaire à cet ambitieux programme nécessite un renforcement conséquent des moyens, principalement techniques et scientifiques, de Deinove. Les premiers effets de

ce renforcement sont attendus au second semestre 2012.

Par ailleurs, et dans une logique transversale à ces projets, nous avons entamé, au niveau technologique, un effort significatif de rationalisation de notre important souchier de bactéries, avec une robotisation accrue et une totale prise en charge par un système de code-barres. À l'horizon 2013, nos travaux de criblage devraient s'en trouver fiabilisés et accélérés. Cette automatisation devrait par ailleurs nous permettre de renforcer notre position de détenteur de la plus importante collection mondiale de bactéries «stress-résistantes» et de Déinocoques.

Enfin, la Société a renforcé la couverture brevetaire de ses découvertes et technologies. Le portefeuille de demandes de brevets de Deinove comprend à ce jour 14 demandes internationales de brevet et un brevet délivré couvrant tant nos approches technologiques que les différentes applications potentielles de nos bactéries.

### 2.3 Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées

Les états financiers de Deinove SA au 30 juin 2012 reflètent principalement :

- Le maintien des frais de R&D à un niveau élevé, ceci étant principalement lié à la poursuite du projet phare de la Société, à savoir DEINOL. La légère baisse des dépenses de R&D observée entre les premiers semestres 2011 et 2012, à savoir -9%, résulte essentiellement d'un écart notable sur les contrats de sous-traitance technologique (-325 k€, dont -372 k€ relatifs au cadencement des facturations VTT), partiellement compensé par la hausse des honoraires liés aux brevets (dépôts / extensions : +66 k€), des coûts de personnel (+51 k€) et des Dotations aux Amortissements et Provisions (+21 k€).
- Le maintien à l'actif du bilan de ressources financières disponibles permettant d'envisager le financement des programmes en cours jusqu'à fin 2013. La position financière nette de la société à fin juin 2011 représente un actif de 7 084 k€, contre 8 876 k€ au 31/12/2011.

Le tableau suivant reprend les éléments clés des résultats semestriels établis conformément aux normes comptables françaises, pour le premier semestre des exercices 2011 et 2012, ainsi que certains éléments financiers du bilan au 30 juin 2012 comparés aux soldes du 31 décembre 2011.

ÉLÉMENTS CLÉS DES RÉSULTATS SEMESTRIELS	en milliers d'euros	période de 6 mois se terminant le 30 juin	
		2012	2011
Total produits d'exploitation		1	636
Total frais opérationnels		2 170	2 177
	<i>dont frais de Recherche &amp; Développement</i>	1 582	1 741
	<i>dont frais administratifs et généraux</i>	588	436
Résultat d'exploitation		-2 169	-1 542
Résultat financier		298	125
Résultat courant		-1 871	-1 416
Impôts sur les bénéfices (Crédit d'Impôt Recherche)		-516	-260
Résultat de l'exercice		-1 402	-1 167
		<b>au 30/06/2012</b>	<b>au 31/12/2011</b>
Position financière nette		7 084	8 876
	<i>dont immobilisations financières</i>	4 692	6 003
	<i>dont instruments de trésorerie</i>	2 402	2 750
	<i>dont disponibilités</i>	206	348
	<i>(dont dettes financières)</i>	-215	-225
Total de l'actif		9 289	10 571
Total des fonds propres		8 057	9 342
	<i>dont capitaux propres</i>	5 912	7 197
	<i>dont avances conditionnées</i>	2 145	2 145



## Exposé sur les résultats au 30/06/2012

### Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation résultent de la refacturation, sur le premier semestre 2012, d'articles scientifiques commandés pour le compte d'une autre société.

### Charges opérationnelles nettes par nature

période de 6 mois se terminant le 30 juin

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
<b>Autres achats et charges externes</b>		
Études externes, sous-traitance et consultance scientifiques	313	600
Fournitures	167	185
Loyers, maintenance et charges d'entretien	100	89
Frais divers	112	27
Documentation, veille technologique et séminaires	28	31
Honoraires	350	245
Missions et déplacements	55	57
<b>Total Autres achats et charges externes</b>	<b>1 125</b>	<b>1 234</b>
Impôts, taxes et versements assimilés	12	5
Salaires et Traitements	656	588
Charges sociales	205	209
Dotation aux amortissements sur immobilisations	149	128
Autres charges	23	13
<b>TOTAL FRAIS OPÉRATIONNELS</b>	<b>2 170</b>	<b>2 177</b>

La variation nette des Frais opérationnels entre les premiers semestres 2011 et 2012 est minime, s'élevant à -7 k€, soit -0.3%. La variation de -109 k€ des Autres achats et charges externes est la résultante d'une baisse des coûts externes de R&D (-287 k€, dont -325 k€ en sous-traitance technologique), combinée à une hausse des Honoraires (+105 k€, dont +66 k€ liés aux brevets, +25 k€ à une consultation juridique) et des Frais divers (+85 k€, majoritairement en recrutement). À l'inverse, les autres dépenses, de nature interne, ressortent en hausse de +102 k€, conséquence directe de la hausse des effectifs de la Société, qui comptait 24 personnes en effectifs moyens au premier semestre 2011, à comparer au total de 28 personnes au premier semestre 2012.

Concernant les frais de R&D, qui comprennent essentiellement les coûts du personnel affecté à ces activités, les coûts de sous-traitance, de consultance et de collaborations scientifiques, les coûts liés à la protection de la propriété intellectuelle de la société, les frais d'équipement et de fonctionnement du laboratoire de Cap Alpha (Montpellier), ils représentent 73% des frais opérationnels (contre 80% au premier semestre 2011).

### Résultat financier

période de 6 mois se terminant le 30 juin

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Produits financiers	299	176
Charges financières	1	51
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>298</b>	<b>125</b>

Le résultat financier, plus que doublé en comparaison de celui du premier semestre 2011, résulte principalement :

- De la reprise partielle de provisions pour dépréciations pour 137 k€, relatives aux placements

en obligations pour 134 k€, et au contrat de liquidité pour 3 k€. La provision totale, dotée au 31 décembre 2011, s'élevait à 164 k€ ;

- De gains sur la cession d'actions Deinove, pour un total de 57 k€. Il s'agit ici de la cession, dans leur intégralité, des 12 710 actions, encore détenues au 31 décembre 2011 dans le cadre du contrat de liquidité avec Invest Securities France suspendu le 29 novembre 2011. Comme annoncé dans le rapport financier annuel 2011, ces cessions se sont effectuées dans le courant du premier trimestre 2012.
- Des intérêts perçus au titre de nos placements en obligations et en comptes à terme, pour un montant de 104 k€.

### Résultat net

période de 6 mois se terminant le 30 juin

en milliers d'euros	2012	2011
Résultat courant avant impôts	-1 871	-1 416
Produits exceptionnels	1	
Charges exceptionnelles	48	11
Résultat exceptionnel	-47	-11
Impôts sur les bénéfices (Crédit d'impôt)	-516	-260
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>-1 402</b>	<b>-1 167</b>

L'évolution du résultat exceptionnel résulte uniquement (les autres mouvements se neutralisant) de la dotation, en charges exceptionnelles, d'une provision pour risques et charges relative à la créance CIR 2011 (cf. note 4) dont certains éléments sont contestés par l'administration fiscale (décalages temporels dans la prise en compte de certaines dépenses, notamment).

La créance CIR évaluée pour le premier semestre 2012 est sensiblement supérieure à celle du premier semestre 2011. Cette variation est essentiellement due au versement, principalement par Oseo, au cours du premier semestre 2011, d'un total de 1 582 k€ de subventions et avances remboursables, ce montant venant en déduction dans la détermination de la base de calcul du CIR. Par comparaison, sur le premier semestre 2012, la Société a simplement procédé à la restitution à Oseo, selon l'échéancier prévu, d'un total de 10 k€, relativement à l'aide «Faisabilité DEINOL».

### Exposé sur le bilan au 30/06/2012

À la fin du premier semestre 2012, la position financière nette de la Société s'élevait à +7 084 k€, ce qui donne la mesure des ressources disponibles à cette date pour couvrir les besoins de ses projets de R&D. Cette position financière est à comparer à celle du 31/12/11, à savoir +8 876 k€. La variation s'explique principalement par le financement des frais opérationnels du premier semestre 2012, pour un montant de 2 170 k€, et d'investissements en équipements de laboratoire. Il est rappelé que sur le premier semestre 2012, la Société n'a perçu aucun montant en avance remboursable ou en subvention.

L'essentiel de la trésorerie disponible était placé sur différents supports :

- 2 402 k€ sur des comptes à terme à la Société Générale (Instruments de trésorerie). L'objectif de ces dépôts est d'obtenir une rémunération supérieure à l'Eonia ;
- 4 526 k€ investis en obligations (Immobilisations financières – Valeur nette). Ces obligations, émises par des établissements industriels et financiers de première catégorie, dont les échéances s'étalent jusqu'en janvier 2014, permettent un rendement indexé sur l'Euribor plus attractif que des placements monétaires. L'intention de la Société est de les détenir jusqu'à leur échéance, pour bénéficier du remboursement du nominal. Les évolutions à court terme du marché ont impacté la valeur actuelle de certains de ces actifs et les règles comptables avaient conduit à constater au 31/12/11 une provision pour dépréciation de 171 k€ par rapport à leur valeur d'acquisition, provision ramenée au 30/06/12 à 37 k€ (reprise de provision de 134 k€ sur le premier semestre 2012).

### Contrat de liquidité

Il est rappelé que le 6 décembre 2011, et pour une période de 6 mois renouvelable par tacite reconduction, le FCPR Truffle Capital II, actionnaire de la Société, avait confié à Dexia Securities France la mise en œuvre d'un contrat de liquidité. Celui-ci n'a pas été renouvelé à son échéance du 5 juin 2012. La Société a, en revanche, en date du 6 juin 2012, confié à BIL Finance (anc. Dexia Securities France), la mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité, d'une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Une somme de 150 k€ y a été affectée.

Au titre de ce contrat, à la date du 30 juin 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 883 titres Deinove, pour une valeur de 14 k€ ;
- 136 k€ disponibles en espèce.

### Capital social

Au 30 juin 2012, le capital social est composé de 4 934 059 actions ordinaires d'un nominal de 0,40 €, après l'émission de 40 959 actions nouvelles au cours du premier semestre 2012, entraînant une augmentation de capital de 16 383,60 €. La note 7 de l'annexe des comptes semestriels apporte des précisions complémentaires sur les capitaux propres et les instruments financiers dilutifs en cours de validité après la nouvelle émission de bons de souscription d'actions décidée par le Conseil d'administration du 16 février 2012, émission dont la souscription par les bénéficiaires a apporté à la Société une trésorerie et des capitaux propres additionnels de 101 k€.

#### **2.4. Principaux facteurs de risques**

Les facteurs de risques affectant la Société ont été présentés au chapitre 4 du Document de Base enregistré le 25 mars 2010 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro I.10-014.

Depuis la levée de fonds effectuée à l'occasion de son introduction en Bourse, l'obtention d'un certain nombre d'aides publiques, déjà encaissées et à venir, a modifié favorablement certains des risques mentionnés dans le Document de Base, en particulier le risque de liquidité. La Société considère qu'elle a actuellement les moyens de financer les programmes de recherche en cours jusqu'en 2013. Outre les 7 084 k€ de position financière nette positive au 30/06/2012, la Société a obtenu des engagements d'avances remboursables et de subventions de la part d'organismes publics de l'ordre de 3,4 M€, sous réserve de la levée de conditions suspensives liées à l'atteinte de jalons clés sur les projets de recherche en cours.

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans le Document de Base susmentionné, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de recherche et développement dans les biotechnologies, visant des applications dans les domaines des biocarburants, de la chimie verte et des antibiotiques. Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques propres à ce secteur d'activité, et repose également sur sa capacité à industrialiser de manière économiquement viable les bioprocédés qu'elle développe.

# 3 Comptes semestriels condensés au 30 juin 2012

## 3.1 Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT	<i>en milliers d'euros</i>	Note	1 <sup>er</sup> semestre 2012	1 <sup>er</sup> semestre 2011	Exercice 2011
Produits d'exploitation			1	636	637
Autres achats et charges externes			1 125	1 234	2 691
Impôts, taxes et versements assimilés			12	5	15
Salaires et traitements			656	588	1 182
Charges sociales			205	209	441
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			149	128	254
Autres charges			23	13	45
Total charges d'exploitation			2 170	2 177	4 628
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-2 169</b>	<b>-1 541</b>	<b>-3 991</b>
Produits financiers			299	176	311
Charges financières			1	51	267
Résultat financier			298	125	45
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>-1 871</b>	<b>-1 416</b>	<b>-3 946</b>
Produits exceptionnels			1	0	0
Charges exceptionnelles			48	11	13
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>-47</b>	<b>-11</b>	<b>-13</b>
Impôts sur les bénéfices (Crédit d'impôt)		11	-516	-260	-682
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>			<b>-1 402</b>	<b>-1 167</b>	<b>-3 277</b>

### 3.2 Bilan

<b>ACTIF</b>	<i>en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Actif immobilisé		3		
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires			59	59
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			364	465
Immobilisations corporelles en cours			141	
Autres immobilisations corporelles			39	47
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées			3	
Autres titres immobilisés		2	4 526	5 855
Autres immobilisations financières			166	148
<b>Total</b>			<b>5 298</b>	<b>6 574</b>
Actif circulant				
Créances		4	1 311	839
Instruments de trésorerie		5	2 402	2 750
Disponibilités		6	206	348
Charges constatées d'avance			72	60
<b>Total</b>			<b>3 991</b>	<b>3 997</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>9 289</b>	<b>10 571</b>
<b>PASSIF</b>	<i>en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Capitaux propres		7		
Capital			1 974	1 957
Primes d'émission, de fusion, d'apport			10 868	10 768
Réserves réglementées				
Report à nouveau			-5 528	-2 251
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			-1 402	-3 277
<b>Total</b>			<b>5 912</b>	<b>7 197</b>
Autres fonds propres				
Avances conditionnées		8	2 145	2 145
<b>Total</b>			<b>2 145</b>	<b>2 145</b>
Provisions				
Provisions pour charges			47	
<b>Total</b>			<b>47</b>	<b>0</b>
Dettes		9		
Emprunts et dettes financières – Autres			215	225
Fournisseurs et comptes rattachés			657	631
Dettes fiscales et sociales			306	371
Autres dettes			6	2
<b>Total</b>			<b>1 184</b>	<b>1 229</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>9 289</b>	<b>10 571</b>

### 3.3 Tableau de variation des capitaux propres

<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b> <i>en milliers d'euros</i>	Capital social	Prime d'émission et Bon de souscription	Réserves et Report à nouveau	Résultat de la période	Total revenant aux actionnaires
Solde au 01/01/2011	1 941	10 744	0	-2 251	10 434
Affectation du résultat 2010			-2 251	2 251	0
Augmentation de capital & PE	16				16
Exercice BSA/BCE		23			23
Résultat exercice 2011				-3 277	-3 277
31/12/2011	1 957	10 768	-2 251	-3 277	7 197
Affectation du résultat 2011			-3 277	3 277	0
Augmentation de capital & PE	16				16
Exercice BSA/BCE		101			101
Résultat semestriel 2012				-1 402	-1 402
<b>30/06/2012</b>	<b>1 974</b>	<b>10 868</b>	<b>-5 528</b>	<b>-1 402</b>	<b>5 912</b>

### 3.4 Tableau des flux de trésorerie nette

<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b> <i>en milliers d'euros</i>	Note	1 <sup>er</sup> semestre 2012	1 <sup>er</sup> semestre 2011	31/12/2011
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>				
Résultat de l'exercice		-1 402	-1 167	-3 277
Amortissements et dépréciations	3	12	139	416
Provisions		47		
Variations du fonds de roulement		-521	-534	-550
Trésorerie nette absorbée par les opérations		-1 863	-1 562	-3 411
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Acquisitions d'actifs immobilisés	3	-181	-4	-177
Acquisitions d'immobilisations financières	3	1 446	-1 705	-1 656
Trésorerie nette prov. des / (absorbée par les) activités d'invest.		1 264	-1 709	-1 833
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Produits net de l'émission d'actions	7	117	38	40
Encaissement provenant de nouveaux emprunts	8		947	947
Remboursements d'emprunts		-10		-5
Trésorerie nette provenant des activités de financement		107	985	982
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-491	-2 286	-4 262
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		3 098	7 360	7 360
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>2 607</b>	<b>5 074</b>	<b>3 098</b>

### 3.5 Annexe des comptes

#### note I La société

Deinove SA («la Société») est une société de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de procédés innovants pour la production de biocarburants et autres produits d'intérêt industriel ou pharmaceutique.

La Société, constituée en 2006 sous forme d'une Société par Actions Simplifiée, a été transformée en Société Anonyme le 27 janvier 2010.

La Société est cotée sur le marché Alternext depuis le 27 avril 2010. Alternext est un marché organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS. Les principes comptables appliqués sont donc les principes comptables généralement admis en France.

## **note 2** Principes, règles et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes semestriels sont conformes au référentiel français, et inchangés par rapport aux principes et méthodes utilisés pour préparer les comptes annuels de l'exercice 2011 et décrits dans l'annexe de ces comptes.

Les opérations du semestre qui appellent des compléments d'information sont les suivantes :

### **Autres titres immobilisés :**

Ce poste correspond à l'utilisation d'une partie des liquidités de Deinove pour l'achat d'obligations cotées. Les titres ainsi acquis ont été inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition, exclusion faite des frais d'acquisition comptabilisés directement en charges. À chaque clôture, la valeur d'acquisition de chaque ligne de titres est comparée à sa valeur d'inventaire, laquelle correspond à la valeur boursière lorsque les titres sont cotés. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, même si l'entreprise a l'intention de conserver les titres jusqu'à leur échéance. Au 30 juin 2012, la provision pour dépréciation constituée à ce titre s'élève à 37 k€ (171 k€ au 31 décembre 2011 – Note 3).

### **Incidence de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions (BSA) et de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BCE) :**

En cours de période, des détenteurs de BSA ou de BCE sont amenés à exercer ces titres financiers. La date d'enregistrement comptable dans les capitaux propres d'une augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA/BCE est la date de réalisation définitive de l'opération, laquelle est déterminée par l'article du code de commerce L225-149 alinéa 2. En conséquence, l'exercice de bons est constaté en Primes d'émission sans attendre l'intervention ultérieure du Conseil d'administration prévue par l'alinéa 3 du même article, qui a pour seul but de constater juridiquement, par mise à jour des statuts, l'opération déjà définitivement réalisée antérieurement. Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte en date du 3 mai 2012 a décidé la division par 10 du nombre de BSA et de BCE émis par la Société jusqu'à cette date. Ainsi, depuis le 3 mai 2012, un BSA ou un BCE donne droit à souscrire à une action nouvelle. La Note 7 précise que 3 425 BSA-B, 19 684 BSA-2008 et 17 850 BCE-2009-1 (après division du nombre de BSA et BCE par 10) ont été exercés au cours du premier semestre 2012, entraînant la création de 40 959 actions nouvelles émises à leur nominal de 0,40 € par action, soit une augmentation du capital social de 16 383,60 €.

### **Contrat de liquidité et Actions propres (Autres Immobilisations Financières) :**

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n°98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005 :

- les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres Immobilisations Financières – Actions propres. Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du mois précédant la clôture si ce dernier est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode FIFO est appliquée.
- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte Autres Immobilisations Financières – Autres créances immobilisées.

La Note 3 précise la situation de ce contrat au 30 juin 2012. Les cessions d'actions propres réalisées sur le semestre ont entraîné la constatation en résultat financier d'une plus-value de 57 k€.

**note 3 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières**

<b>VALEURS BRUTES</b>	<i>en milliers d'euros</i>	<b>Valeur brute au 01/01/2012</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Valeur brute au 30/06/2012</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires		91	6	0	98
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
<b>Total</b>		<b>91</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>98</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		815	35	0	850
Installations générales, agencements et aménagements divers		25	0	0	25
Matériel de bureau et informatique, mobilier		58	0	1	57
Immobilisations corporelles en cours		0	141	0	141
<b>Total</b>		<b>897</b>	<b>176</b>	<b>1</b>	<b>1 073</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations et créances rattachées		0	3	0	3
Autres titres immobilisés		6 026	0	1 464	4 562
Autres immobilisation financières		151	315	300	166
<b>Total</b>		<b>6 177</b>	<b>318</b>	<b>1 764</b>	<b>4 731</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>7 166</b>	<b>501</b>	<b>1 765</b>	<b>5 901</b>

<b>AMORTISSEMENTS</b>	<i>en milliers d'euros</i>	<b>Situation et mouvements de l'exercice</b>			
<b>Immobilisations amortissables</b>		<b>Valeur au 01/01/2012</b>	<b>Dotations</b>	<b>Sorties</b>	<b>Valeur au 30/06/2012</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires		33	6	0	39
Autres immobilisations incorporelles					
<b>Total</b>		<b>33</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>39</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		351	134	0	485
Installations générales, agencements et aménagements divers		3	1	0	4
Matériel de bureau et informatique, mobilier		32	7	0	38
<b>Total</b>		<b>385</b>	<b>142</b>	<b>0</b>	<b>527</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>418</b>	<b>149</b>	<b>0</b>	<b>566</b>

<b>DÉPRÉCIATIONS</b>	<i>en milliers d'euros</i>	<b>Situation et mouvements de l'exercice</b>			
<b>Immobilisations financières</b>		<b>Valeur au 01/01/2012</b>	<b>Dotations</b>	<b>Sorties</b>	<b>Valeur au 30/06/2012</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Titres immobilisés (obligations)		171	0	134	37
<b>Total</b>		<b>171</b>	<b>0</b>	<b>134</b>	<b>37</b>
<b>Autres immobilisations financières</b>					
Contrat de liquidité		3	0	3	0
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>174</b>	<b>0</b>	<b>137</b>	<b>37</b>



En vue d'optimiser la rémunération de sa trésorerie, la Société avait accru en 2011 de 1 631 k€ ses placements en obligations, complétant ainsi les 4 395 k€ d'obligations acquises en 2010. Deux des obligations étant arrivées à échéance au cours du premier semestre 2012, la valeur brute du portefeuille s'élève, au 30 juin 2012, à 4 562 k€. Il s'agit pour rappel d'obligations cotées, émises par des émetteurs industriels et financiers de première catégorie (rating Standard & Poor's a minima BBB). Ces obligations sont positionnées sur des échéances s'étalant de 2012 à 2014, ce en fonction des besoins futurs de la Société. Elles permettent une rémunération supérieure à des placements monétaires classiques, l'indexation sur l'Euribor à trois mois étant assortie d'une prime. L'intention de la Société est de les détenir jusqu'à leur échéance pour bénéficier du remboursement du nominal par l'émetteur. Au 31 décembre 2011, une provision pour dépréciation de 171 k€ était affectée à l'ensemble de ces titres immobilisés, afin d'en ramener les valeurs nettes à leur estimation boursière. Au 30 juin 2012, la mise à jour de ces valeurs nettes, selon la même approche, a conduit la société à une reprise partielle de cette provision à hauteur de 134 k€. À cette date, elle s'élève donc à 37 k€.

Les autres immobilisations financières sont composées :

- de 1 883 actions Deinove détenues en propre dans le cadre du contrat de liquidité avec BIL Finance (ex Dexia Securities France), comptabilisées pour une valeur brute de 14 k€ ;
- du solde d'espèces disponibles dans le cadre du contrat de liquidité pour 136 k€ ;
- des intérêts courus (relatifs aux obligations mentionnées plus haut) de 9 k€ ;
- des dépôts et cautionnements pour des contrats de bail pour 8 k€.

Au titre des participations et créances rattachées, la Société a constitué deux filiales au cours du premier semestre 2012 :

- La société DEINOCHEM est une société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros, ayant son siège social 22 rue Léon Jouhaux, 75010 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 752 062 471 RCS Paris, et ayant pour objet l'exercice de toute activité de recherche, de développement, de production, de commercialisation en France et à l'étranger, relevant des biotechnologies et notamment des technologies, procédés et produits dans le domaine de la transformation de la biomasse.

Son capital social de 1 500 euros est divisé en 1 500 actions d'un euro de valeur nominale chacune, toutes intégralement libérées et souscrites par la Société.

- La société DEINOBIOTICS est une société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros, ayant son siège social 22 rue Léon Jouhaux, 75010, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 752 226 746 RCS Paris, et ayant pour objet l'exercice de toute activité de recherche, de développement, de production, de commercialisation en France et à l'étranger, de produits, de technologies et de services dans le domaine des maladies infectieuses.

Son capital social de 1 500 Euros est divisé en 1 500 actions d'un euro de valeur nominale chacune, toutes intégralement libérées et souscrites par la Société.

**note 4 Créances**

Semestre clos le 30 juin 2012

CRÉANCES	<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Autres immobilisations financières		166	9	158
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>166</b>	<b>9</b>	<b>158</b>
De l'actif circulant				
Clients et comptes rattachés		2	2	0
Fournisseurs débiteurs		3	3	0
Impôts sur les bénéficies		1 198	1 198	0
Taxe sur la valeur ajoutée		103	103	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Autres créances		5	5	0
Groupe et associés				
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>1 311</b>	<b>1 311</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 478</b>	<b>1 320</b>	<b>158</b>

Exercice clos le 31 décembre 2011

CRÉANCES	<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Autres immobilisations financières		148	17	132
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>148</b>	<b>17</b>	<b>132</b>
De l'actif circulant				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs		5	5	0
Impôts sur les bénéficies		682	682	0
Taxe sur la valeur ajoutée		146	146	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Autres créances		6	6	0
Groupe et associés				
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>839</b>	<b>839</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>987</b>	<b>855</b>	<b>132</b>

Les créances d'Impôt sur les sociétés correspondent au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) au bénéfice de la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait du statut de «Jeune Entreprise Innovante» de la Société, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation:

- Le CIR au 30 juin 2012, soit 516 k€, est estimatif.
- Le CIR 2011, soit 682 k€, n'a pas été encaissé au 30 juin 2012. De plus, des échanges avec l'administration fiscale, portant sur certains points d'ordre technique relatifs au calcul de cette créance, nous ont amené à provisionner sur celle-ci un risque évalué à 47 k€.

**note 5 Instruments de trésorerie**

Au 30 juin 2012, ce poste s'élève à 2 402 k€ et comprend :

- Un compte à terme «Tréso +» ouvert à la Société Générale pour 402 k€, renouvelable chaque mois, permettant de bénéficier d'une rémunération attractive ainsi que d'un capital garanti et disponible à tout moment.

- Un compte à terme «Croissance+» pour 2 000 k€ dont 1 250 k€ à échéance du 10/05/13 et 750 k€ à échéance du 10/05/14, garantissant une rémunération progressive fixée à l'avance et supérieure à l'Eonia. Les fonds placés sur ce compte sont mobilisables à tout moment. Leur capital est garanti.

Les intérêts courus pour ces deux comptes à terme, calculés sur la base d'une échéance à moins d'un an, s'élèvent à 62 k€.

#### **note 6** Disponibilités

Ce poste comprend les liquidités déposées sur des comptes à vue (auprès de la Société Générale et de Merrill Lynch), ainsi que les intérêts courus à recevoir et les soldes de caisse.

À fin juin 2012, la Société disposait de 144 k€ sur des comptes à vue, et de 62 k€ d'intérêts courus sur les comptes à terme. Ces chiffres étaient respectivement de 237 k€ et 37 k€ à fin juin 2011.

#### **note 7** Capitaux propres

##### 7.1 Composition du capital social

Les seules opérations en capital effectuées sur la période résultent de l'exercice de (i) 3 425 Bons de Souscription d'Actions (BSA-B), (ii) de 19 684 Bons de Souscription d'Actions (BSA-2008) et (iii) de 17 850 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BCE-2009-1), ce qui a conduit à la constatation d'une augmentation de capital de 40 959 actions, soit 16 383,60 € (40 959 actions nouvelles souscrites au nominal).

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL – SYNTHÈSE	30/06/2012	31/12/2011
Capital	1 973 623,60 €	1 957 240,00 €
Nombre d'actions	4 934 059	4 893 100
Valeur nominale	0,40 €	0,40 €

##### Analyse par catégorie d'actions

Jusqu'au 26 avril 2010, le capital social était composé d'actions ordinaires (catégorie B) et d'actions de préférence (catégorie A). Les actions de préférence offraient à leur titulaire le droit de bénéficier d'une préemption et d'un agrément à leur profit en cas de cession d'actions ordinaires de catégorie B ainsi qu'un droit de préférence dans le boni de liquidation.

Depuis le 26 avril 2010, suite à la suppression des différentes catégories d'actions, le capital social est composé exclusivement d'actions ordinaires.

##### 7.2 Répartition du capital social

Sur le premier semestre, les fonds Truffle Capital ont été amenés à céder 34 991 actions sur le marché. Les 4 934 059 actions de 0,40 € de nominal composant le capital se répartissent donc comme suit au 30 juin 2012 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Semestre clos le 30/06/2012	
			Droits de vote	Pourcentage
Fonds Truffle Capital	3 271 407	66,30%	6 467 216	78,72%
Tereos Internacional	120 048	2,43%	120 048	1,46%
Miroslav Radman	31 500	0,64%	63 000	0,77%
Université Paris-Descartes	20 000	0,41%	40 000	0,49%
Flottant	1 491 104	30,22%	1 525 058	18,56%
<b>TOTAL</b>	<b>4 934 059</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 215 322</b>	<b>100,00%</b>

*sur une base non diluée*

Exercice clos le 31/12/2011

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds Truffle Capital	3 295 191	67,34%	6 525 991	79,82%
Tereos Internacional	120 048	2,45%	120 048	1,47%
Miroslav Radman	31 500	0,64%	63 000	0,77%
Université Paris-Descartes	20 000	0,41%	40 000	0,49%
Flottant	1 426 361	29,15%	1 426 361	17,45%
<b>TOTAL</b>	<i>sur une base non diluée</i> <b>4 893 100</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 175 400</b>	<b>100,00%</b>

### 7.3 Instruments financiers dilutifs

#### Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSA émis depuis la création de la société et encore non exercés au 30 juin 2012, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date. Des précisions complémentaires sur les opérations du premier semestre sont apportées ensuite.

BSA	Émis	Annulés	Exercés	Solde des bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducité
BSA-Anti-Dilution 1 AG du 21/12/2006	1	1	-	0	-	-	-
BSA-Anti-Dilution 2 AG du 21/12/2006	1	1	-	0	-	-	-
BSA-B AG du 30/01/2008	92 430	-	40 540	51 890	51 890	0	30/01/2018
BSA-2008 AG du 27/06/2008	61 620	-	19 684	41 936	41 936	0	27/06/2018
BSA-2009 AG du 05/05/2009	330 000	-	-	330 000	330 000	0	05/05/2019
BSA-2010-1 AG du 27/01/2010	34 000	-	-	34 000	34 000	0	22/03/2020
BSA-2010-2 AG du 27/01/2010	20 540	20 540	-	0	-	-	22/03/2020
BSA-2010-3 AG du 27/01/2010	22 500	-	-	22 500	22 500	0	22/03/2020
BSA-2010-4 AG du 27/01/2010	8 500	-	-	8 500	8 500	0	22/03/2020
BSA-2011-1 AG du 24/09/2010	123 240	123 240	-	0	-	-	-
BSA-2012-1 AG du 24/09/2010	123 240	20 540	-	102 700	102 700	0	16/02/-2022
<b>TOTAL BSA</b>	<b>816 072</b>	<b>164 322</b>	<b>60 224</b>	<b>591 526</b>	<b>591 526</b>	<b>0</b>	

Au cours du premier semestre 2012, le nombre de BSA a été divisé par 10 à la suite d'une décision de l'Assemblée Générale Mixte en date du 3 mai 2012. Les chiffres ci-dessus tiennent compte de cette division.

Le Conseil d'administration du 16 février 2012, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2010, a émis et attribué des BSA comme suit, conformément aux dispositions de l'article L. 228-91 du Code de commerce :

1 232 400 BSA-2012-1, portés à 123 240 BSA-2012-1 à la suite de la division par 10 du nombre de BSA, émis à un prix unitaire égal à 1% (10% après la division par 10 du nombre de BSA) du prix de souscription d'une action ordinaire nouvelle par exercice de Bons, conformément à l'avis de l'expert indépendant désigné par la Société pour procéder à l'évaluation des Bons en vue de la

fixation de leur prix d'émission, à libérer intégralement en numéraire lors de leur souscription par versement en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société ; ces BSA-2012-1 pourront être exercés à raison de 50% à compter du 16 février 2014 et 50% par période mensuelle complète, à raison de 1/24 de bons par mois à compter du 16 février 2014 ; l'exercice d'un (1) BSA-2012-1 donne le droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,40 €, à un prix égal à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSA-2012-1, soit 9,802905 €.

En toute hypothèse, les bénéficiaires devront exercer les BSA-2012-1 qui leur ont été attribués dans les dix ans suivant leur attribution. À défaut d'exercice des BSA-2012-1 par leurs titulaires à l'expiration de cette période de dix ans, les BSA-2012-1 deviendront caducs de plein droit.

Le Conseil d'administration dans cette même séance a constaté la caducité des 1 232 400 BSA-2011-1 émis et attribués par le Conseil d'administration du 28 juin 2011.

Les Conseils d'administration en date du 3 mai 2012 et du 3 juillet 2012 ont constaté la souscription, par leurs Bénéficiaires, conformément aux modalités du contrat d'émission, de 102.700 BSA-2012-1 au prix unitaire de 0,9802905 €. Ces souscriptions ont entraîné l'augmentation des primes d'émission pour un total de 100 675,84 €.

Le Conseil d'administration en date du 3 juillet 2012 a constaté la caducité de 20 540 BSA-2012-1 émis et attribués par le Conseil d'administration du 16 février 2012.

Par ailleurs, 3 425 BSA-B et 19 684 BSA-2008 ont été exercés dans le courant du premier semestre, donnant lieu à la création de 23 109 actions nouvelles.

#### **Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)**

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSPCE émis depuis la création de la Société et encore non exercés au 30 juin 2012, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date. Des précisions complémentaires sur les opérations du premier semestre sont apportées ensuite.

<b>BSPCE</b>	<b>Émis</b>	<b>Annulés</b>	<b>Exercés</b>	<b>Solde des bons exerçables</b>	<b>Dont sous-crits</b>	<b>Dont non attribués</b>	<b>Caducité</b>
BCE 2008 AG du 30/01/2008	61 630	.	.	61 630	61 630	0	30/01/2018
BSPCE 2008 AG du 27/06/2008	20 540	20 540	.	0	.	.	05/05/2009
BCE 2009-1 AG du 05/05/2009	68 000	31 663	24 968	11 369	11 369	0	10 ans après attribution
BCE 2009-2 AG du 05/05/2009	25 370	.	.	25 370	25 370	0	10 ans après attribution
BCE-2010-1 AG du 27/01/2010	37 320	.	.	37 320	37 320	0	22/03/2020
BCE-2010-2 AG du 24/09/2010	43 500	.	.	43 500	43 500	0	02/12/2020
BCE-2011-1 AG du 24/09/2010	22 400	2 900	.	19 500	19 500	0	28/06/2021
<b>TOTAL BSPCE</b>	<b>278 760</b>	<b>55 103</b>	<b>24 968</b>	<b>198 689</b>	<b>198 689</b>	<b>0</b>	

Au cours du premier semestre 2012, le nombre de BSA a été divisé par 10 à la suite d'une décision de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 2012. Les chiffres ci-dessus tiennent compte de cette division.

17 850 BCE-2009-1 ont été exercés dans le courant du premier semestre, donnant lieu à la création de 17 850 actions nouvelles.

## **note 8** Avances conditionnées

Ce poste est composé des avances accordées par des organismes publics, et dont le remboursement est majoritairement conditionné au succès du projet concerné :

- Une avance remboursable de 100 k€ a été accordée en 2009 par Oseo Île-de-France pour l'étude de « faisabilité du projet DEINOL : constitution d'un souche bactérien, caractérisation, sélection et optimisation ». Deinove a reçu 50 k€ en 2009 et le solde de 50 k€ en 2010.

L'étude de faisabilité ayant été couronnée de succès, 5 k€ ont été remboursés le 30 septembre 2011. Au cours du premier semestre 2012, 5 k€ ont été remboursés en janvier, et 5 k€ supplémentaires en avril. Les 85 k€ restant dus seront intégralement remboursés au plus tard le 30 juin 2014, selon le calendrier suivant :

- 2012 : 20 k€
- 2013 : 40 k€
- 2014 : 25 k€

- Oseo Innovation et la Région Languedoc-Roussillon ont accordé en 2009 des avances remboursables d'un total de 400 k€ pour l'« extension et criblage d'un souche bactérien ; identification et caractérisation de molécules antibiotiques » ; 160 k€ ont été versés en 2009, et 160 k€ supplémentaires en 2010. Le versement du solde, d'un montant très probablement inférieur aux 80 k€ potentiellement mobilisables, dépendra du traitement par Oseo du dernier déclaratif de dépenses transmis en 2011.

En cas de succès du programme, l'intégralité de l'avance perçue sera remboursée au plus tard le 31 décembre 2015, selon le calendrier révisé suivant (établi sur la base du total de l'aide, soit 400 k€) :

- 2013 : 25 k€
- 2014 : 105 k€
- 2015 : 135 k€
- 2016 : 135 k€.

En cas de constat d'échec, la Société remboursera une somme forfaitaire de 60 k€.

Les avances remboursables liées à cette aide ne sont pas porteuses d'intérêts.

- La Société a obtenu d'Oseo Innovation – Programme ISI, pour le projet DEINOL, une aide constituée d'avances remboursables, pour un montant de 4 M€, et de subventions, à hauteur de 2 M€, les versements étant répartis sur 50 mois de 2010 à 2014. Cette aide était suspendue à la signature d'un accord de consortium entre Deinove et ses partenaires du projet, BENP-Lillebonne, CNRS et INSA Transfert, signature intervenue le 30 mars 2010. Les aides sont débloquées au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à Oseo de rapports relatifs à la finalisation de chaque étape clé, dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

- avant le 28/02/11 (étape clé 1) : obtention d'une souche sauvage ou modifiée produisant de l'éthanol et présentant des caractéristiques hemicellulo ou cellulo-lytiques comparables aux micro-organismes de référence ;
- avant le 28/02/12 (étape clé 2) : soumission par le consortium d'un rapport concernant la mise au point d'une souche de déinocoque recombinante digérant efficacement la biomasse blé et produisant 3% d'éthanol ;
- avant le 28/02/13 (étape clé 3), certification par BENP-Lillebonne (groupe Tereos) de la réception d'une souche de déinocoque d'intérêt pour le démarrage du pilote industriel ;
- avant le 28/02/14 (étape clé 4), validation de la production d'éthanol sur une installation industrielle.

L'achèvement de chaque étape clé et la réalisation des conditions y afférentes donnent droit au versement des aides suivantes :

<i>en milliers d'euros</i>	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Subventions	498	632	576	0	301	2 007
Avances remboursables	903	1 093	984	426	601	4 008
<b>TOTAL</b>	<b>1 401</b>	<b>1 725</b>	<b>1 560</b>	<b>426</b>	<b>902</b>	<b>6 015</b>

En juillet 2010, la Société avait reçu les montants prévus de premier versement, soit 1 401 k€. En mai 2011, grâce au franchissement avec succès de l'étape clef 1, la société a reçu 632 k€ de subventions et 947 k€ d'avances remboursables, soit un total de 1 579 k€. Chiffre légèrement en-dessous de celui prévu, écart de -146 k€, les dépenses nécessaires à l'atteinte de cette étape s'étant révélées inférieures au budget initial présenté à Oseo.

En mars 2012, la Société a déposé auprès d'Oseo un état récapitulatif des dépenses, arrêtées au 28/02/12, et relatif à l'étape clef 2. La suite donnée à ce dépôt fait l'objet d'une mention en note 15 de ce rapport, «Événements postérieurs à la date de clôture».

En contrepartie de ces aides, la Société s'est engagée à verser à Oseo Innovation, à partir de 2016 et pour un maximum de neuf ans, un pourcentage de ses revenus annuels dérivés de la commercialisation des procédés et technologies développés dans le cadre de ce projet. Le montant des remboursements pourrait excéder le montant total des avances perçues.

●●●● En Septembre 2010, Oseo Innovation a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 700 k€ pour le projet collaboratif DEINOBOTICS, relatif à l'identification et la production de nouveaux antibiotiques et antifongiques contre les infections hospitalières résistantes. Cette aide est composée pour moitié de subventions et pour moitié d'avances remboursables. L'échéancier des versements tel que prévu par les contrats d'aide se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Subventions	105	87,5	87,5	0	70	350
Avances remboursables	105	87,5	87,5	0	70	350
<b>TOTAL</b>	<b>210</b>	<b>175</b>	<b>175</b>	<b>0</b>	<b>140</b>	<b>700</b>

La première tranche de versement a été effectuée en novembre 2010, pour 210 k€. Toutefois, en 2011 de même qu'au cours du premier semestre 2012, la société n'a reçu aucun versement, du fait d'un rythme de dépenses plus lent que celui initialement envisagé sur ce programme.

En cas de succès, les remboursements suivants seraient exigés de la société :

- 50 k€ en 2015
- 80 k€ en 2016
- 100 k€ en 2017
- 120 k€ en 2018.

En cas d'échec, 70 k€ seraient exigés en 2015 / 2016.

Les avances remboursables liées à cette aide ne sont pas porteuses d'intérêts.

#### **note 9** Échéances des dettes a la clôture

État des dettes au 30/06/2012	<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés		657	657		
Personnel et comptes rattachés		149	149		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		148	148		
Autres impôts, taxes et versements assimilés		9	9		
Autres dettes		6	6		
<b>TOTAL</b>		<b>969</b>	<b>969</b>		

État des dettes au 31/12/2011	<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés		631	631		
Personnel et comptes rattachés		182	182		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		172	172		
Autres impôts, taxes et versements assimilés		17	17		
Autres dettes		2	2		
<b>TOTAL</b>		<b>1 004</b>	<b>1 004</b>		

#### **note 10 Passifs éventuels liés aux contrats commerciaux**

##### **Contrats de collaboration de recherche avec INSATransfert-SAIC**

- Le 18 février 2010, Deinove a conclu un accord de collaboration avec l'INSA pour l'exécution d'un programme de recherche collaborative avec le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP-Toulouse) pour étudier les conditions de croissance et le profil fermentaire des déinocoques, dans le cadre du Projet DEINOL. Un accord d'exploitation portant sur les découvertes résultant de ce programme a été signé le 3 mars 2010 entre l'INSA et Deinove, dans lequel l'INSA accorde à Deinove une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation à des fins commerciales des découvertes résultant du programme de recherche collaborative. En contrepartie, l'INSA bénéficiera de redevances basées sur les revenus futurs de Deinove lors de l'exploitation commerciale des découvertes concernées.

##### **Contrats de collaboration de recherche avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 :**

- Le 15 février 2010, Deinove a conclu avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 (UM1) un accord d'exploitation portant sur les découvertes générées par le laboratoire coopératif établi avec ces organismes de recherche du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 avril 2010, et en particulier sur les connaissances ayant fait l'objet de cinq demandes de brevets codétenus par les trois partenaires. Le CNRS et l'UM1 ont concédé une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation, à des fins commerciales, de ces découvertes dans les domaines de la coopération, moyennant une rémunération sous forme de sommes forfaitaires et de redevances assises sur les revenus futurs de Deinove.

- Le 15 juillet 2010, Deinove, le CNRS et l'Université Montpellier 1 ont signé un accord de collaboration pour la réalisation des travaux menés en commun dans le cadre du projet DEINOL. Ce contrat de collaboration prolonge la convention de laboratoire coopératif terminée le 30 avril 2010 suite au regroupement des salariés de Deinove dans ses installations de recherche de Cap Alpha. Les conditions d'exploitation de l'accord signé le 15 février 2010 s'appliqueront également à cette collaboration.

##### **Contrat de recherche avec la société Nosopharm :**

- Le 5 novembre 2010, Deinove a signé, dans le cadre du projet DEINOBIOTICS, un accord d'exploitation avec Nosopharm, société de biotechnologie spécialisée dans la recherche et le développement de molécules thérapeutiques innovantes, en particulier anti-infectieuses, à partir de micro-organismes. Dans le cadre de ce contrat, Nosopharm prend en charge une partie de la réalisation des travaux moyennant des paiements libératoires en début et en fin de contrat. Nosopharm a cédé à Deinove tous ses droits sur l'exploitation des résultats de ces travaux.

#### **note 11 Impôt sur les bénéfices**

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est un produit relatif au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et s'élève à 516 337 € pour le premier semestre 2012 (montant estimé).

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société au 31 décembre 2011 s'établissent à 9 575 k€. Au 30 juin 2012, ces reports déficitaires n'étaient pas limités dans le temps.



Cependant, la Loi de finance pour 2012 a plafonné à un forfait de 1 M€, majoré de 60% du bénéfice excédant ce forfait, le bénéfice imputable annuellement sur les reports déficitaires antérieurs, la fraction non imputée restant indéfiniment reportable.

### **note 12** Parties liées pour le semestre clos le 30 juin 2012

Les charges facturées sur le premier semestre 2012 par des consultants détenteurs de BSA se sont élevées à 97,5 k€. Sur la même période, Deinove a comptabilisé un montant net de charges de 23 k€ en jetons de présence, versés aux membres du Conseil d'administration (vs. 45 k€ pour l'exercice 2011). Ce montant incluait un total de 4 k€ au bénéfice de M. Rothstein, actionnaire à hauteur de 0,20%.

### **note 13** Engagements donnés

#### Indemnité de départ à la retraite

Se référer à l'annexe des comptes clos au 31/12/2011.

#### Droit individuel à la formation

Se référer à l'annexe des comptes clos au 31/12/2011.

#### Commandes fermes

La société a pris des engagements avec les prestataires suivants :

- Nosopharm : contrat de sous-traitance conclu, dont 105 k€ restent à facturer.
- CNRS Montpellier : contrat de collaboration de recherche conclu, dont 2 k€ restent à facturer.
- INSA Toulouse : contrat de collaboration de recherche conclu, dont 16 k€ restent à facturer.
- Bgene (Floralis) : contrat de sous-traitance conclu, dont 26 k€ restent à facturer.
- VTT : contrat de sous-traitance conclu, dont 204 k€ restent à facturer.

### **note 14** Effectifs

EFFECTIFS	30/6/2012	31/12/2011
Cadres	14	15
Agents de maîtrise et techniciens	5	3
Employés	9	6
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<i>effectifs moyens</i> <b>28</b>	<b>24</b>

La société bénéficie du statut de «Jeune Entreprise Innovante» (JEI) qui lui procure les avantages suivants :

- Durant les sept premières années de son activité, l'entreprise qualifiée de «JEI» est exonérée de cotisations sociales patronales pour les chercheurs, les techniciens, les gestionnaires de projet de recherche et développement, les juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie liés au projet, et les personnels chargés de tests pré-concurrentiels. Cette exonération est également ouverte aux mandataires sociaux relevant du régime général de sécurité sociale.
- Elle bénéficie également d'allègements fiscaux, en matière d'impôt sur les sociétés. L'avantage fiscal consiste en une exonération totale des bénéfices au titre de son premier exercice bénéficiaire, suivie d'une exonération partielle de 50% au titre du second.
- L'entreprise bénéficie par ailleurs d'une exonération totale d'imposition forfaitaire annuelle (IFA), et ce tout au long de la période au titre de laquelle elle conserve le statut de «JEI».
- De plus, sur délibération des collectivités territoriales, une entreprise qualifiée de Jeune Entreprise Innovante peut bénéficier pendant sept ans d'une exonération de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les «JEI» bénéficient enfin du remboursement anticipé du Crédit d'Impôt pour dépenses de Recherche (CIR).

La qualification de « JEl » a été validée par l'administration fiscale au travers d'un rescrit formulé en 2008 au bénéfice de la Société.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'article 37 de la Loi de Finances rectificative pour 2011 en date du 28/12/2011 est venu en complément de l'article 175 de la Loi de Finances 2011, lequel modifiait les modalités d'application de ce régime, en introduisant le plafonnement des exonérations sociales allouées. Lesdites modalités sont, depuis lors, les suivantes :

- Application d'un plafond de rémunération mensuelle brute par personne fixé à 4,5 fois le smic, soit 6 292,66 € par mois au premier semestre 2012. Au-delà de ce montant, l'exonération ne s'applique pas.
- Application d'un plafond annuel de cotisations éligibles par année civile et par établissement fixé à 5 fois le plafond de la sécurité sociale, soit 181 860 € en 2012.
- Application d'une dégressivité de l'exonération :

À taux plein jusqu'au dernier jour de la 3<sup>e</sup> année suivant celle de la création de la société ;

Au taux de 80% la 4<sup>e</sup> année ;

Au taux de 70% la 5<sup>e</sup> année ;

Au taux de 60% la 6<sup>e</sup> année ;

Au taux de 50% jusqu'au dernier jour de la 7<sup>e</sup> année suivant celle de la création de la société.

En 2012, la Société se situe dans sa 6<sup>e</sup> année d'existence, ce jusqu'au 15 septembre, date anniversaire du commencement de son activité.

Ainsi, l'exonération sociale au titre du statut « JEl » sera plafonnée pour la Société, en base annuelle et dans les conditions actuelles de la Loi, à 109 116 € par établissement, soit 218 232 € pour l'ensemble de la Société.

#### **note 15** Événements post-cloture

La Société a annoncé le 13 septembre 2012 avoir reçu, au mois d'août 2012, un versement de 1 152 k€ de la part d'Oseo, suite à la validation par cet organisme de l'atteinte de l'étape clef n°2 du programme DEINOL ISI par le consortium dont Deinove est chef de file.

# 4 Déclaration de la personne responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 5 à 7) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Jacques Biton  
Directeur Général.

## **Responsable de l'information financière**

Julien Coste  
Directeur Administratif & Financier  
Tél. : 01 42 03 27 37  
Mél : [julien.coste@deinove.com](mailto:julien.coste@deinove.com)